Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 23 décembre 2021 17 h

---

Séance tenue le jeudi 23 décembre 2021 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier et par téléconférence

---

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier et M. Alain Vaillancourt.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

Mme Maja Vodanovic

AUTRES PRÉSENCES :

M^{e} Emmanuel TANI-MOORE, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte. Elle demande une minute de recueillement.

Puis, la présidente souhaite d'excellents travaux aux membres du conseil d'agglomération.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune question de la part du public, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 01.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 02.

CG21 0701

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG21 0702

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 2 décembre 2021

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 2 décembre 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 décembre 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1er au 30 novembre 2021.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 30 novembre 2021.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 30 novembre 2021.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG21 0703

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2021 »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2021 », et le conseil en prend acte.

06.01

---

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

CG21 0704

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2020

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2020, et informe les membres du conseil que le dossier est amendé par le remplacement des pièces intitulées « 2020 – Formulaire MAMH » et « Bilan de l'usage de l'eau 2020 », jointes au dossier décisionnel, par les bonnes versions de ces pièces. Le conseil en prend acte.

07.01 1217404001

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0705

Autoriser une dépense additionnelle de 56 567,71 $, taxes incluses, pour l'acquisition de licences additionnelles pour les deux premières années du contrat, dans le cadre du contrat accordé à Solutions SmartUse inc. (CG21 0346), majorant ainsi le montant du contrat de 749 177,10 $ à 805 744,81 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1936;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 56 567,71 $, taxes incluses, pour l'acquisition de licences additionnelles pour les deux premières années du contrat, dans le cadre du contrat accordé à Solutions SmartUse inc. (CG21 0346), majorant ainsi le montant du contrat de 749 177,10 $ à 805 744,81 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1214794004

CG21 0706

Autoriser une dépense additionnelle de 109 315,51 $, taxes incluses, pour l'acquisition des droits d'utilisation des licences Adabas et Natural dans le cadre du contrat accordé à Software AG (Canada) inc. (CG19 0422) majorant ainsi le montant total du contrat de 6 175 185,15 $ à 6 284 500,66 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1940;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 109 315,51 $, taxes incluses, pour l'acquisition des droits d'utilisation des licences Adabas et Natural dans le cadre du contrat accordé à Software AG (Canada) inc. (CG19 0422) majorant ainsi le montant total du contrat de 6 175 185,15 $ à 6 284 500,66 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1215942002

CG21 0707

Autoriser une dépense additionnelle de 584 712,59 $, taxes incluses, pour l'entretien, l'acquisition et les droits d'utilisation des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) / Approuver la modification de la date de fin pour une période de couverture allant du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2023 (CG 20 0576) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 479 612,93 $ à 4 064 325,52 $, taxes incluses / Ajuster la répartition annuelle des crédits

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1937;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 584 712,59 $, taxes incluses, pour l'entretien, l'acquisition et les droits d'utilisation des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG); approuver la modification de la date de fin pour une période de couverture allant du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2023 ainsi que la répartition annuelle des crédits (CG20 0576), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 479 612,93 $ à 4 064 325,52 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1216871007

CG21 0708

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 1 680 139,95 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1938;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 1 680 139,95 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le Directeur des infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- de procéder à une évaluation du rendement de IBM Canada ltée;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1216871006

CG21 0709

Accorder un contrat à Coop de solidarité WEBTV pour la fourniture de services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 458 589,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18876 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1935;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder à la Coop de solidarité WEBTV, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 458 589,29 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18876;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1218113002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0710

Approuver la résiliation, à compter du 1er décembre 2021, de l'entente-cadre conclue avec Les Ressorts LaSalle inc. (CG20 0516) pour le service de réparation et d'entretien de suspension, de direction et d'alignement de camions lourds - Lot 1 - Secteur Ouest pour une période de quatre ans, au montant estimé de 1 130 872,26 $, taxes incluses - Appel d'offres 20-18139

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1927;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la résiliation, à compter du 1er décembre 2021, de l'entente-cadre conclue avec Les Ressorts LaSalle inc. (CG20 0516) pour le service de réparation et d'entretien de suspension, de direction et d'alignement de camions lourds - Lot 1 - Secteur Ouest, pour une période de quatre ans, au montant estimé de 1 130 872,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18139.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1215382031

CG21 0711

Accorder un contrat de gré à gré à Endress+Hauser ltée pour la fourniture et l'installation de trois analyseurs de phosphore total pour une somme maximale de 186 392,88 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1932;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Endress + Hauser ltée, d'une durée approximative de 12 mois, pour la fourniture et l'installation de trois analyseurs de phosphore total, pour une somme maximale de 186 392,88 $, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-21-001;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1211541015

CG21 0712

Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., pour la fourniture de services techniques et de support pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de Microsoft, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 677 516,80 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1939;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., pour la fourniture de services techniques et de support pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de la firme Microsoft, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 677 516,80 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur de la Direction institutionnelle à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Microsoft Canada inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1217684009

CG21 0713

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans la réseau d'affichage d'Astral pour les besoins du Service d'Espace pour la vie - Dépense totale de 344 925 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1933;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 344 925 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1218984002

CG21 0714

Accorder un contrat de gré à gré à La Presse pour la fourniture d'espaces publicitaires pour les besoins du Service d'Espace pour la vie en 2022 - Dépense totale de 517 387,50 $, taxes incluses, dont 229 950 $ en argent et 287 437,50 $ en échange de visibilité et de billets / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 287 438 $ équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets avec La Presse / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1931;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse inc., pour la fourniture d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour l'année 2022, pour une somme maximale de 517 387,50 $, taxes incluses, dont 229 950 $ en argent et 287 437,50 $ en échange de visibilité et de billets, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 287 437,50 $, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets avec La Presse inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1218984001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0715

Exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois pour des services de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), dans le cadre du contrat octroyé à XEROX Canada ltée (CG18 0125) pour la période du 22 février 2022 au 21 février 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1941;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'exercer la deuxième option de prolongation d'une durée de 12 mois pour des services de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), pour la période du 22 février 2022 au 21 février 2023, dans le cadre du contrat octroyé à la firme XEROX Canada ltée (CG18 0125).

Adopté à l'unanimité.

20.11 1217684010

CG21 0716

Autoriser les modifications apportées à l'intervention du Service des finances afin d'imputer la dépense de 150 272,22 $, taxes incluses, au Service de l'eau, pour la partie privée des travaux de remplacement des entrées de service en plomb (RESEP), dans le cadre du contrat accordé à Duroking Construction/9200-2088 Québec inc., pour des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins entre les rues Saint-Laurent et Saint-Denis, et pour des travaux de la CSEM (CG21 0367) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 150 272,22 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1943;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser les modifications apportées à l'intervention du Service des finances afin d'imputer la dépense de 150 272,22 $, taxes incluses, au Service de l'eau - Direction des réseaux d'eau, au lieu du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), pour la partie privée des travaux de remplacement des entrées de service en plomb (RESEP), dans le cadre du contrat accordé à Duroking Construction/9200-2088 Québec inc. (CG21 0367);

2- d'autoriser la diminution des crédits de 150 272,22 $, taxes incluses, en provenance du règlement d'emprunt 20-047 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM);

3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 150 272,22 $ taxes incluses, qui sera assumé par le Service de l'eau - Direction des réseaux d'eau (DRE);

4- de corriger l'imputation de certaines clés comptables de l'intervention financière du SUM;

5- d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1217231037

CG21 0717

Accorder un contrat de services professionnels à Optimum Consultants, pour une durée de deux ans, avec option de renouvellement pour un an, pour le développement et l'administration de tests d'aptitudes physiques pour l'évaluation des candidat(e)s du processus de recrutement des emplois manuels de la Ville de Montréal du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 259 268,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18962 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1947;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de services professionnels à Optimum Consultants, pour une durée de deux ans avec option de renouvellement pour un an, pour le développement et l'administration de tests d'aptitudes physiques pour l'évaluation des candidats-es du processus de recrutement des emplois manuels de la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 259 268,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18962;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1214716001

CG21 0718

Accorder un contrat de services professionnels à Optimum Consultants, pour une durée de cinq ans, pour le développement et l'administration de tests d'aptitudes physiques pour l'évaluation des candidats-es du processus de recrutement de l'emploi pompier-ière à la Ville de Montréal du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 264 442,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18910 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1948;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de services professionnels à Optimum Consultants, pour une durée de cinq ans, pour le développement et l'administration de tests d'aptitudes physiques pour l'évaluation des candidat-es du processus de recrutement de l'emploi pompier-ière à la Ville de Montréal, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 264 442,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18910;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1214464006

CG21 0719

Accorder un contrat à MNP LLP, pour la migration vers la dernière version supportée, l'acquisition des nouvelles licences ainsi que du support pour le logiciel d'authentification sécurisée SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 286 661,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18975 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1949;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, MNP LLP, le contrat pour la migration vers la dernière version supportée, l'acquisition des nouvelles licences ainsi que du support pour le logiciel d'authentification sécurisée SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 286 661,09 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18975;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1218087001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0720

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 291 254,67 $, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Englobe Corp. (CE21 1325), majorant ainsi le montant total du contrat de 283 988,25 $ à 575 242,92 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1945;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'exercer l'option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 291 254,67 $, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Englobe Corp. (CE21 1325), majorant ainsi le montant total du contrat de 283 988,25 $ à 575 242,92 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1211541014

CG21 0721

Conclure quatre ententes-cadres avec COFOMO inc. (lot 1 au montant de 878 064,08 $, taxes incluses - 5 soum. et lot 2 au montant de 6 756 340,05 $, taxes incluses - 6 soum.) et Conseillers en gestion informatique CGI inc. (lot 3 au montant de 656 357,78 $, taxes incluses - 4 soum. et lot 4 au montant de 3 290 584,50 $, taxes incluses - 4 soum.) pour la prestation de service pour des ressources spécialisées au Bureau de projets du Service des technologies de l'information pour une période de 36 mois - Appel d'offres public 21-18980

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1950;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services pour des ressources spécialisées au Bureau de projets du Service des technologies de l'information, pour une période de 36 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18980;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
COFOMO inc.	Lot 1 Coordonnateur de projets informatiques	878 064,08 $
COFOMO inc.	Lot 2 Gestionnaire de projets informatiques	6 756 340,05 $
Conseillers en gestion informatique CGI inc.	Lot 3 Analystes fonctionnels	656 357,78 $
Conseillers en gestion informatique CGI inc.	Lot 4 Analystes d'affaires	3 290 584,50 $

2- de procéder à une évaluation du rendement de COFOMO inc. et Conseillers en gestion informatique CGI inc;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1214794005

CG21 0722

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie avec Stantec Experts-Conseils Ltée (contrat 1 : 5 652 981,57 $, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (contrat 2 : 5 500 806,41 $, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) et d'aménagements divers jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 23 décembre 2026, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 21-18872 (5 soum.) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période d'un an, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1951;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de conclure deux ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) et d'aménagements divers avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18872;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Contrat
Stantec Experts-Conseils ltée	5 652 981,57 $	1
Les Services EXP inc.	5 500 806,41 $	2

2- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Stantec Experts-Conseils ltée et Les Services EXP inc.;

3- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une durée d'un an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1217231069

CG21 0723

Approuver la convention avec le Ministère de l'économie et de l'innovation, qui accorde à la Ville de Montréal une aide financière pour une somme maximale de 142 821 $ en vertu du Volet 2 - Soutien aux activités et aux projets structurants - du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, pour la réalisation du projet Analyse du potentiel de valorisation et de circularité du gisement montréalais des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1952;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver la convention avec le Ministère de l'économie et de l'innovation, qui accorde à la Ville de Montréal une aide financière pour une somme maximale de 142 821 $ en vertu du Volet 2 - Soutien aux activités et aux projets structurants du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, pour la réalisation du projet Analyse du potentiel de valorisation et de circularité du gisement montréalais des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD);

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Service de l'environnement au montant de la contribution financière de 142 821 $;

3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1219206001

CG21 0724

Approuver le renouvellement pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 2022, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des Poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal, relativement à la poursuite devant la cour municipale de la Ville de Montréal de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale / Autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1953;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver le renouvellement, pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 2022, de l'entente présentement en vigueur prévoyant le versement à la Ville de Montréal d'une compensation financière annuelle pour le traitement par la cour municipale de dossiers en matière de violence conjugale, le tout assorti d'une compensation financière annuelle fixe du gouvernement du Québec;

2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer cette nouvelle entente au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1213302006

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0725

Approuver la première convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un espace à bureaux situé au 5646, rue Hochelaga à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 48 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 19 décembre 2021 au 18 décembre 2023, pour un loyer total de 239 601,98 $, incluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1959;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver un projet de première convention de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec inc., pour les besoins du poste de quartier 48 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), un espace d'une superficie de 6 693 pieds carrés, situé au 5646, rue Hochelaga, pour une période de deux ans, à compter du 18 décembre 2021, moyennant un loyer total de 239 601,98 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1214565007

CG21 0726

Approuver un projet d'Addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal et Centre d'Amitié Autochtone de Montréal (CE21 1214), reportant la date de fin de la convention au 31 décembre 2022 et accordant un soutien financier additionnel de 100 000 $, dont 50 000 $ provient du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, majorant le soutien de 60 000 $ à 160 000 $ / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1967;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'Addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal et Centre d'Amitié Autochtone de Montréal (CE21 1214), reportant la date de fin de la convention au 31 décembre 2022 et accordant un soutien financier additionnel de 100 000 $, majorant le soutien de 60 000 $ à 160 000 $;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1217392002

CG21 0727

Accorder un soutien financier de 250 000 $ à BOMA-Québec, pour réaliser la deuxième édition du Défi énergie en immobilier, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat 2020-2030 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1971;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 250 000 $ à BOMA-Québec, pour réaliser la deuxième édition du Défi énergie en immobilier dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat 2020-2030;

2- que la contribution financière soit conditionnelle au dépôt du montage financier du projet complété pour les années 2023, 2024 et 2025 seulement;

3- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et Boma-Québec établissant les modalités de versement de ce soutien financier;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1217535002

CG21 0728

Accorder cinq contrats aux firmes GFL Environmental inc. et Recyclage Notre-Dame inc., pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 85 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour une période allant de 12 à 50 mois selon le contrat - Dépense totale de 10 006 986 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18905 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2001;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 85 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18905;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 1, 8 500 tonnes (14 avril 2022 au 31 mars 2023)	1 023 806,39 $
GFL Environmental inc.	Lot 2, 9 500 tonnes (14 avril 2022 au 31 mars 2023)	1 037 649,38 $
GFL Environmental inc.	Lot 3, 10 000 tonnes (14 avril 2022 au 31 mars 2023)	1 092 262,50 $
GFL Environmental inc.	Lot 4, 12 500 tonnes (14 avril 2022 au 31 mars 2023)	1 796 262,50 $
GFL Environmental inc.	Lot 5, 44 500 tonnes (1er novembre 2022 au 31 décembre 2025)	4 860 568,13 $

2- d'autoriser une dépense de 196 125 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de GFL Environmental inc. et Recyclage Notre-Dame inc.

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

20.24 1218554004

_____

CG21 0729

Exercer les deux options de renouvellement d'un an pour la période du 11 avril 2022 au 10 avril 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 797 356,22 $, taxes incluses, pour la continuité des services de maintenance et de support des modems LTE véhiculaires et des logiciels de gestion pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), dans le cadre du contrat accordé à Rogers Communication Canada inc. (CG19 0135) / Autoriser une dépense additionnelle de 155 211,37 $, taxes incluses, pour le dépassement de service ainsi que le service de support illimité, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 809 091,92 $ à 2 761 659,51 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2002;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'exercer les deux options de prolongation d'une année pour la période du 11 avril 2022 au 10 avril 2024 et d'autoriser une dépense additionnelle de 797 356,22 $, taxes incluses, pour la continuité des services de maintenance et de support des modems LTE véhiculaires et des logiciels de gestion pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), dans le cadre du contrat accordé à Rogers Communication Canada inc. (CG19 0135);

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 155 211,37 $, taxes incluses, pour le dépassement de service ainsi que le service de support illimité, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 809 091,92 $ à 2 761 659,51 $, taxes incluses;

3- d'autoriser le directeur infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer la demande de changement au contrat;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1215243003

CG21 0730

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la réalisation des travaux de déplacement de conduite gazière intégrés au contrat 412411 de la rue Peel, pour une somme maximale de 565 029,79 $, taxes incluses, en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2004;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la réalisation des travaux de déplacement de conduite gazière intégrés au contrat 412411 de la rue Peel, pour la somme maximale de 565 029,79 $, taxes incluses, et ce, conformément à l'entente jointe au dossier décisionnel;

2- d'imputer ces dépenses et revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1217231075

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0731

Autoriser le dépôt de deux demandes de contributions financières au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1978;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser le dépôt des demandes de contributions financières suivantes au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) du gouvernement du Canada :

- Protection et amélioration de la résilience du secteur Pierrefonds-Roxboro face aux crues;
- Réhabilitation des berges naturelles menacées par l'érosion accélérée dans les grands parcs riverains de l'île de Montréal, dans la province du Québec.

2- de confirmer que la Ville de Montréal :

- a pris connaissance des modalités fédérales du programme FAAC et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle dans l'éventualité où elle obtient une aide financière pour son projet;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1218169001

CG21 0732

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (PSES) pour l'année 2022 / Déposer le bilan 2021 du PSES

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1975;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver les modifications et ajustements au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;

2- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2022;

3- de prendre acte du Bilan 2021 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1218816004

CG21 0733

Diminuer de 11,9 M$ (passant de 70,5 M$ à 58,6 M$) le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de réduire l'impact fiscal en 2021 pour la Ville résultant des déficits encourus en 2020 par les régimes de retraite de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1982;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de diminuer de 11,9 M$ (passant de 70,5 M$ à 58,6 M$) pour l'année financière 2021, le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de réduire l'impact fiscal des déficits des régimes de retraite de la Ville réalisés en 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1200029003

CG21 0734

Autoriser la modification aux imputations budgétaires du dossier de soutiens financiers accordés à huit organismes pour l'appui aux incubateurs et accélérateurs ainsi qu'aux centres d'entrepreneuriat universitaire (CG21 0025), du dossier de Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) (CG20 0477 et CE21 0363), du dossier de contribution versée au Centre de référence du Grand Montréal (CM21 0380) ainsi que du dossier de Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG19-017) (CE21 1693), pour une somme maximale totale de 9,39 M$ en 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2039;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser la modification à l'imputation budgétaire 2021 des soutiens financiers accordés à huit organismes pour l'appui aux incubateurs et accélérateurs ainsi qu'aux centres d'entrepreneuriat universitaire (CG21 0025);

2- d'autoriser la modification à l'imputation budgétaire 2021 du Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) (CG20 0477 et CE21 0363);

3- d'autoriser la modification à l'imputation budgétaire 2021 du soutien financier accordé au Centre de référence du Grand Montréal pour la réalisation du projet « Équipe multidisciplinaire 211 pour lutter contre l'insécurité alimentaire » (CM21 0380);

4- d'autoriser la modification à l'imputation budgétaire 2021 du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) (CE21 1693);

5- d'autoriser le Service des finances à procéder aux corrections requises, pour une somme totale de 9,39 M$ en 2021, conformément aux informations financières inscrites au dossier, afin d'optimiser l'utilisation du budget disponible pour la relance économique et de rendre disponible des sommes de l'enveloppe reçue de l'enveloppe de 150 M$ du gouvernement du Québec pour de nouvelles actions de relance.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1210191003

CG21 0735

Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle jusqu'à concurrence du montant prévu au budget de 9 250 000 $ pour le manque à gagner correspondant au rabais pour les aînés pour l'année 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2038;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle jusqu'à concurrence du montant prévu au budget de 9 250 000 $ pour le manque à gagner correspondant au rabais pour les aînés pour l'année 2021.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

30.05 1210566004

_____

CG21 0736

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 4 218 000 $ afin de financer la rénovation et l'aménagement du laboratoire de chimie servant aux analyses en matière environnementale

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 218 000 $ afin de financer la rénovation et l'aménagement du laboratoire de chimie servant aux analyses en matière environnementale », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1216981002

_____

CG21 0737

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-de-Liesse

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-de-Liesse », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1218168004

CG21 0738

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (RCG 19-010)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives au programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (RCG 19-010) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1218383008

CG21 0739

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 160 253 000 $ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 160 253 000 $ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1218285002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 50.01 à 50.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0740

Approuver la transaction et la quittance du règlement du grief no 2018-19 entre Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section 930, les brigadiers et brigadières scolaires et la Ville de Montréal, d'une valeur totale de 175 660 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2048;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la transaction et quittance du règlement du grief #2018-19 entre le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section 930, les brigadiers et brigadières scolaires de la Ville de Montréal et la Ville, d'une valeur totale de 175 660 $.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1218992001

CG21 0741

Autoriser rétroactivement l'entente de prêt de services avec le Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC), pour une durée de 10 ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2029, concernant l'affectation d'un maximum de 11 policiers au CLCC pour une période de trois ans chacun, renouvelable pour une année / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de huit postes policiers pour la même période / Autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à signer l'entente de prêt de services

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2052;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser rétroactivement l'entente de prêt de services avec le Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC) pour une durée de 10 ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2029, concernant l'affectation d'un maximum de 11 policiers au Commissaire à la lutte contre la corruption pour une période de trois ans chacun, renouvelable pour une année;

2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de huit postes policiers pour la même période;

3- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de prêt de services pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1215326004

CG21 0742

Approuver l'avenant no 1 modifiant rétroactivement au 1er octobre 2021, l'entente de prêt de services avec la Sûreté du Québec (SQ) pour une durée de quatre ans, soit du 1er avril 2021 au 31 mars 2025, pour l'affectation d'un maximum de neuf policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à L'Escouade nationale de répression contre le crime organisé (ENRCO), et ce, concernant les modalités financières (CG21 0646) / Autoriser un budget additionnel pour 2022 au niveau des revenus de 259 075 $ / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'avenant no 1 à l'entente de prêt de services

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2049;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver l'avenant modifiant rétroactivement au 1er octobre 2021, l'entente de prêt de services avec la Sûreté du Québec pour une durée de quatre ans, soit du 1er avril 2021 au 31 mars 2025, pour l'affectation d'un maximum de neuf policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Escouade nationale de répression contre le crime organisé (ENRCO), et ce, concernant les modalités financières;

2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'avenant à l'entente de prêt de services au nom de la Ville de Montréal;

3- d'autoriser un budget additionnel pour 2022 au niveau des revenus de 259 075 $;

4- d'imputer ces revenus selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1215326009

CG21 0743

Autoriser rétroactivement l'entente de prêt de services avec la Sûreté du Québec (SQ) pour une durée de quatre ans et six mois, soit du 1er octobre 2021 jusqu'au 31 mars 2026, pour l'affectation d'un maximum de 24 ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) d'une durée de trois ans pour chacune de ces ressources policières avec une possibilité de prolongation d'une année additionnelle / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de prêt de services

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2050;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser rétroactivement l'entente de prêt de services avec la Sûreté du Québec (SQ) pour une durée de quatre ans et six mois, soit du 1er octobre 2021 jusqu'au 31 mars 2026, pour l'affectation d'un maximum de 24 ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (ÉILP), d'une durée de trois ans pour chacune de ces ressources policières avec une possibilité de prolongation d'une année additionnelle;

2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de prêt de services au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1215326007

CG21 0744

Autoriser rétroactivement l'entente de prêt de services avec la Sûreté du Québec (SQ), pour une durée d'un an et quatre mois, soit du 22 novembre 2021 jusqu'au 31 mars 2023, pour l'affectation d'un maximum de neuf policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le trafic d'armes (EILTA) pour la durée de l'entente / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de prêt de services

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2051;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser rétroactivement, l'entente de prêt de services avec la Sûreté du Québec (SQ) pour une durée d'un an et quatre mois, soit du 22 novembre 2021 jusqu'au 31 mars 2023, pour l'affectation d'un maximum de neuf policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le trafic d'armes (ÉILTA) pour la durée de l'entente;

2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de prêt de services au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1215326008

CG21 0745

Approuver l'entente No 14 conclue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125) ayant pour objet les modifications à la convention collective en lien avec les changements de la Loi sur les normes du travail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2053;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'entente no. 14 conclue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125) ayant pour objet les modifications à la convention collective en lien avec les changements de la *Loi sur les normes du travail.*

Adopté à l'unanimité.

50.06 1219204001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 à 51.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0746

Approuver la nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2033;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL - Est-de-L'île.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1217987013

CG21 0747

Approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2034;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord au Conseil d'administration de la CDEC de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1217987012

CG21 0748

Approuver la nomination de Mme Julie Roy, à titre de représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2035;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer Mme Julie Roy, conseillère municipale du district électoral de Saint-Sulpice, représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1211388019

CG21 0749

Approuver la nomination de Mme Angela Gentile, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2036;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer Mme Angela Gentile, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île, et ce, pour une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1213022016

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.05 à 51.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0750

Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal :

- M. Michel Gibson;
- M. Beny Masella.

Adopté à l'unanimité.

51.05

CG21 0751

Nominations aux Commissions permanentes

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal :

- M. Peter Malouf à titre de membre;
- Mme Paola Hawa à titre de vice-présidente.

2- de nommer les personnes suivantes à la Commission de la sécurité publique :

- M. Marc Doret à titre de membre;
- Mme Christina Smith à titre de vice-présidente.

3- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports :

- Mme Anne St-Laurent à titre de membre;
- M. Peter Malouf à titre de vice-président;

4- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation :

- Mme Anne St-Laurent à titre de membre;
- M. Peter Malouf à titre de vice-président;

5- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise :

- Mme Anne St-Laurent à titre de membre;
- M. Peter Malouf à titre de vice-président;

6- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs :

- M. Tim Thomas à titre de membre;
- Mme Heidi Ektvedt à titre de vice-présidente;

7- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur l'examen des contrats :

- Mme Julie Brisebois à titre de membre;
- Mme Paola Hawa à titre de vice-présidente;

8- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur l'inspecteur général :

- Mme Paola Hawa à titre de membre;
- M. Georges Bourelle à titre de vice-président ;

9- de nommer les personnes suivantes à la Commission sur le transport et les travaux publics :

- Mme Heidi Ektvedt à titre de membre;
- M. Michel Gibson à titre de vice-président;

Adopté à l'unanimité.

51.06

CG21 0752

Nomination à la Société de transport de Montréal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer M. Alex Bottausci à titre de membre au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, en remplacement de M. Georges Bourelle.

Adopté à l'unanimité.

51.07

CG21 0753

Nommer messieurs François Limoges et Benoit Dorais ainsi que madame Nathalie Goulet au sein du Comité de vérification de l'agglomération, ainsi que madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville et monsieur Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021 par sa résolution CE21 2042;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer MM. François Limoges et Benoit Dorais ainsi que Mme Nathalie Goulet au sein du Comité de vérification de l'agglomération, ainsi que de nommer Mme Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, et M. Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

51.08 1217665001

Avant de clore les travaux, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et remercie tous et chacun pour le travail accompli au cours de la dernière année marquée par la pandémie. Mme Plante rappelle que la solidarité est importante pour aider les plus vulnérables. Elle poursuit et souhaite un joyeux temps des fêtes à tous et mentionne avoir hâte de travailler avec les membres du conseil d'agglomération durant les mois à venir. La mairesse de Montréal remercie la présidente d'assemblée ainsi que l'équipe technique; elle enjoint tout le monde à demeurer en petits groupes lors des célébrations du temps des fêtes et à faire preuve de prudence.

La présidente d'assemblée remercie la mairesse de Montréal et cède la parole au maire de la Ville de Montréal-Ouest, M. Beny Masella.

M. Masella se dit heureux de voir que la mairesse de Montréal prend du mieux après avoir contracté le coronavirus. M. Masella joint sa voix à celle de la mairesse de Montréal pour souhaiter un heureux temps des fêtes en sécurité et en santé et transmet un message d'espoir. M. Masella termine en remerciant l'équipe technique pour son travail et son soutien.

La présidente d'assemblée remercie M. Masella et prend à son tour la parole pour offrir ses meilleurs voeux.

Mme Blanchet joint sa voix à celles de Mme Plante et de M. Masella et souhaite de joyeuses fêtes à tous. La présidente d'assemblée remercie à son tour l'équipe technique ainsi que l'équipe du greffe pour leur soutien dans l'organisation et la tenue de ce conseil puis, elle invite le public et les membres du conseil d'agglomération au conseil extraordinaire du lendemain.

À 17 h 39, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

_____
Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE